

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1506

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly - Prolongement de la rue du Bois - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer des marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0949 en date du 28 octobre 2002, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux d'aménagement de la rue du Bois, quartier de Parilly à Bron.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 juin 2003, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers : entreprise SGREG Sud-Est, pour un montant de 336 856,75 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres bleues : entreprise Technipierres, pour un montant de 11 878,38 € TTC,
- lot n° 3 : asphalte : entreprise Les asphalteurs réunis, pour un montant de 20 794,85 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2002-0949 en date du 28 octobre 2002 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 13 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux d'aménagement pour le prolongement de la rue du Bois, quartier de Parilly à Bron et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers : entreprise SGREG Sud-Est, pour un montant de 336 856,75 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres bleues : entreprise Technipierres, pour un montant de 11 878,38 € TTC,
- lot n° 3 : asphalte : entreprise Les asphalteurs réunis, pour un montant de 20 794,85 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée n° 596 le 27 mai 2002 pour la somme de 793 700 € en dépenses et 430 300 € en recettes.

3° - Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,